

Réunion du 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 14 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Mur -De-Barrez, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Dominique DUMAS, Marcelle MAYONADE, Adeline JOAN-GRANGE, Fannie TUAILLONMM. Yannick DELMAS, Pierre ROMIEU, Guy LAFORTUNE

Membres absents et excusés :

- Monique BARON, a donné son pouvoir à Josette SERRES
- Anaïs FROMENT, a donné son pouvoir à Julie DORLET-PELLETIER
- Martine SAINT-PAUL, n'a pas donné de pouvoir
- Bernard DUBEDAT, a donné son pouvoir à Yannick DELMAS

Guy LAFORTUNE est élu secrétaire de séance

En préambule de réunion, Pierre IGNACE, présente les voeux à l'ensemble des membres du conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil du 4/12/2020 est approuvé à l'unanimité en séance.

Modification de l'ordre du jour du conseil municipal :

- Messieurs Didier CAYLA et Rémy LAURENS ne pouvant être présents ce jour, l'intervention prévue concernant le PLUi est reportée au conseil de février.
- La proposition qui avait été faite d'intervention par vidéo-conférence ne semblait pas adaptée pour ce sujet qui mérite un temps d'échange :
 - o PLUi futur
 - o Mise en place OPH
 - o Règlementation et mise en place des taxes pour les biens en états d'abandons

Ordre du Jour approuvé à l'unanimité en réunion.

DELIBERATIONS

1 : Approbation du rapport 2020 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Lucette FONTANGE nous informe sur la réunion du comité et de la mise en place des commissions qui a eu lieu le 21/12/2020.

Madame Annie CAZARD est présidente

Monsieur Jean VALADIER est vice-président

Lucette FONTANGE nous informe sur le rôle du CLECT qui est d'assurer, pour une intercommunalité et pour ses communes membres (dans notre cas, 21 communes concernées), la neutralité budgétaire suite aux modifications de la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

La CLECT doit contribuer à garantir l'équité financière entre les communes.

Il est rappelé que le rapport de la CLECT est transmis aux conseils municipaux pour approbation, à défaut de leur approbation le préfet est compétent pour déterminer le coût des charges transférées.

Pour Mur de Barrez, 40.602 euros seront déduits de FNGIR par la communauté des communes en compensation de la taxe professionnelle.

Après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

- 1) d'approuver** le rapport de la CLECT en date du 21 décembre 2020,
- 2) de notifier** la présente décision à la Communauté de Communes, après visa de la Préfecture,
- 3) d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote : contre : 0, Abs : 0, Pour : 14

2 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'Assainissement Collectif) 2019

Ce rapport doit être fait tous les ans.

Ce rapport n'a pas été fait ces dernières années, ce qui a demandé un travail très important de Monsieur Bernard Dubedat entre autres, pour collectionner les informations et réaliser ce rapport.

Après délibération et approbation par le conseil, ce rapport devra être transmis au Préfet sous 15 jours et mis en ligne sur www.services.eaufrance.fr

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire :

- Nous rappelle qu'au 1^{er} janvier 2026 au plus tard, les compétences de l'assainissement seront transmises à la communauté des communes, il est donc important que la Commune anticipe sur l'intégralité des dossiers et leurs mises à jour.
- Nous présente et commente le rapport :
 - o 421 abonnés à la collecte collective, en hausse depuis le dernier rapport
 - o 32606 m³ facturés au 31/12/2019
 - o 6.08 kms de réseaux unitaires hors branchements
 - o 3.89 kms de réseaux séparatifs eaux usées hors branchements
 - o Recette vente eau au 31/12/2019 : 58.032 euros

Il ressort des discussions qu'une étude est à faire afin d'éclaircir la situation à Brommes. Cette étude permettra d'établir un dossier permettant de définir les travaux à faire pour mise en conformité ainsi que les coûts afférents.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote : contre : 0, Abs : 0, Pour : 14

QUESTIONS DIVERSES

- **SPR** (Site Patrimoine Remarquable) :
- Plans de zonage donnés en réunion à l'ensemble des conseillers présents. Ces plans correspondent aux propositions faites par le cabinet d'étude mandaté.
- Rappel, Monsieur Rudelle du cabinet d'étude avait expliqué qu'il y avait 2 phases :
 - 1^{ère} phase : zonage
 - Cette 1^{ère} proposition est à valider ou à retravailler par les membres du conseil municipal afin que le cabinet d'étude nous refasse une proposition pour accord et validation par le conseil municipal.
 - Cette 1^{ère} phase devra être ensuite présentée et validée par le ministère de la culture.
 - 2^{ème} phase : cahier des charges
 - Cette étape peut être réalisée après validation de la phase 1 du zonage.
- **Questions de Monsieur le maire aux membres du conseil :**
 - Avant de continuer le travail sur le zonage et travailler ensuite sur le cahier des charges, le conseil a-t-il envie de poursuivre cette labélisation de Mur-de-Barrez en site patrimonial remarquable ?
 - Discussions sur les avantages/inconvénients liés à cette labélisation :
 - Vitrine pour Mur-de-Barrez et inconvénients pour les habitants
 - Contraindre demain des personnes à faire des travaux dont ils n'ont pas les moyens d'assumer
 - Des subventions, en lien avec l'OPH (office public de l'habitat) seront liées au SPR et/ou pour certaines personnes, avantages de défiscalisation..... Il sera par contre indispensable d'avoir une personne mandatée sur Mur-de-Barrez pour le montage des dossiers.
 - Quid entre contraintes SPR et contraintes liées aux monuments historiques (règle des 500m)
 - La 2^{ème} phase cahier des charges, devra spécifier clairement ce qu'il sera possible ou non de faire.
 - Le SPR permettra la valorisation de l'architecture de Mur, bourg centre.
 - Conclusion sur les discussions :
 - Faire une réunion de travail avant de donner réponse au mail de début décembre :
 - **Réunion spécifique sur le sujet Jeudi 11 Février à 20h**
 - Avant cette réunion, faire remonter les questions SPR pour M. Rudelle avant le 3/4 février
- **DETR** (Dotation d'équipement des territoires ruraux)
- Délibérations obligatoires en conseil municipal avant fin janvier
 - **Prochain Conseil municipal le vendredi 22 janvier – 19h**
- **PNR** (Parc naturel régional)
- Adhésion au groupement de commande du schéma directeur concernant la signalétique
- Signalétique modulable suivant les souhaits de la Mairie :
 - Charte à établir
- Les panneaux publicitaires vont disparaître du paysage
- Afin de profiter du groupement de commande, nous devons adhérer avant le 31 janvier 2021
 - Dans un premier temps, nous n'adhérons qu'au schéma directeur

- Dans un premier temps, nous n'adhérons qu'au schémas directeur
- Communes non contraintes si budget non compatible, coûts transmis par PNR
- Intérêt : signalisation conforme à la législation
- 1 an de phase d'étude pour toutes les communes
- Fin 2022 pour finalisation

Bibliothèque

- Adeline JOAN-GRANGE, reprend la responsabilité de la bibliothèque

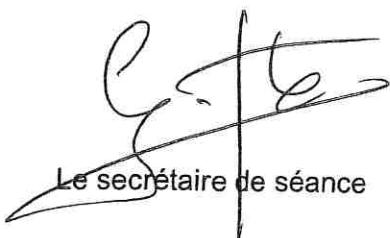
RAPPEL REUNIONS A VENIR

Réunion spécifique sur le sujet SPR Jeudi 11 Février à 20h

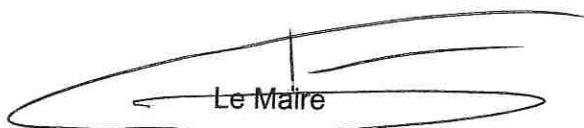
Conseil municipal pour délibération DETR le vendredi 22 janvier à 19h

Conseil municipal le 26 Février à 20h30

Séance close à 23h00



Le secrétaire de séance



Le Maire

28

Caronade

Caronade

E

10

Worley

PO

10

G. H. Poole
J. G.
Hartango

PO